

## Des aides financières pour les propriétaires forestiers sur le territoire du Parc Livradois-Forez avec Sylv'ACCTES

Le dispositif Sylv'ACCTES du Parc Livradois-Forez permet aux sylviculteurs du territoire de réaliser des travaux d'amélioration des peuplements qui, par leur nature, vont orienter la sylviculture vers des dynamiques naturelles et des peuplements plus résistants et plus résilients. C'est-à-dire des peuplements qui retrouveront plus facilement et/ou plus rapidement leur état de référence après une perturbation (attaque parasitaire, évènement climatique majeur, etc.).

Sur ses trois premières années de mise en œuvre, le dispositif Sylv'ACCTES du syndicat mixte du Parc Livradois-Forez a permis de verser plus de **173 000 € d'aides directes aux propriétaires forestiers** sur le territoire, pour plus de **400 ha** de travaux accompagnés. Pour poursuivre sur cette lancée, le nouveau dispositif est renouvelé et s'enrichit dès 2022.

La forte mobilisation des acteurs de la forêt, du monde environnemental, des collectivités et services de l'État a permis d'améliorer le Plan sylvicole territoriale (PST) du Parc Livradois-Forez pour répondre toujours mieux aux enjeux de la forêt en Livradois-Forez, tout en tenant compte des problématiques liées à la biodiversité et aux changements climatiques.

Aussi, **les aides Sylv'ACCTES s'enrichissent sur le territoire du Parc Livradois-Forez**, notamment selon les principes suivants :

- Le plafond des aides au reboisement mélangé dans les plantations résineuses en impasse sylvicole est rehaussé et passe à 2500€/ha (itinéraire 2).
- Suite aux difficultés évoquées, sont proposées deux nouvelles options pour la gestion des rémanents (reboisement d'impasses sylvicoles, itinéraire 2).
- L'itinéraire 3 est étendu à tout peuplement feuillu autochtone (dont accrus).
- Pour les 3 itinéraires, le marquage des arbres à conserver pour la biodiversité, des arbres d'avenir et des cloisonnements est intégré à l'aide au diagnostic et au martelage.
- Pour les 3 itinéraires, le taux d'aide en forêt publique passe de 40 à 50% du montant HT des travaux, sous réserve du plafond (il reste de 70% en forêt privée).

Sylv'ACCTES s'adresse aux propriétaires forestiers privés et publics dont la forêt se situe sur le territoire du Parc (communes adhérentes ayant approuvé la charte du Parc) et souhaitant s'engager dans un des itinéraires proposés pour une durée minimale de 10 ans.

Si les critères d'éligibilité sont remplis, le propriétaire peut bénéficier de subventions sur les travaux réalisés conformément à l'itinéraire choisi, avec un taux de subvention de 70% en forêt privée et de 50% en forêt publique (sur le montant hors taxes des travaux).

Pour en savoir plus : <https://www.parc-livradois-forez.org/valoriser/foret-filiere-bois/sylvacctes/>

Contact : Morgane Malard, 04 73 95 57 57, [m.malard@parc-livradois-forez.org](mailto:m.malard@parc-livradois-forez.org)